

0141762P
ACADEMIE DE CAEN
COLLEGE ALAIN CHARTIER
15 BIS RUE DES BILLETES
14403 BAYEUX CEDEX
Tel : 0231922606

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Consultation sur l'accueil des élèves du Collège de Port en Bessin

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2017

Réuni le : 27/11/2017

Sous la présidence de : Nelly Cuciz-Miralaie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- Art.81 de la Loi n° 2004-809 du 13-08-04

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration , après consultation, émet un avis favorable à l'accueil des élèves du Collège de Port en Bessin

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Avis favorable après consultation sur l'accueil des élèves du collège de Port en Bessin à la rentrée 2018-2019
Dépôt d'une motion ci-jointe ainsi qu'au PV.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	3
Blancs :	0
Nuls :	0

Notion:

Le conseil d'Administration du Collège d'Antenne
est favorable à l'accueil de tous les enfants dans l'enseignement
public

Ne cautionne pas la désertification engendrée par la fermeture du
collège de Port en Bessin.

est très réservé sur

les facilités de transport et la durée de trajet porte à porte
les capacités en surveillance (en particulier en début et en fin
de journée pour aider aux devoirs),

la charge de travail à absorber par les personnels administratifs
techniques-santé-sociaux et CPE,,

Pour le passage au self,

sur le nombre d'élèves par classe et les dispositifs d'accompa-
-gnement personnalisé pour séier la transition d'une petite vers
une grande structure.

la capacité des sanitaires,

Mme Winkler 	M. Pichet  M. ROBISLE  BOULIER.C. 	 TALLE S. 	C. Léperon  S. BUCAILLE  Alain H. Lecomte 
Mme GILLET SOUILLEAUX 	A. CARLIER CPE 	A. RABER 	J. HENRY 